



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 mars 2015

Mise en place du mécanisme de capacité : début des certifications des moyens de production et d'effacement d'électricité

Ce 1^{er} avril marque le lancement de la phase de certification des moyens de production et d'effacement d'électricité dans le cadre du mécanisme de capacité. Ce dispositif est destiné à prémunir les clients contre des coupures d'électricité liées à une vague de froid décennale. Les producteurs d'électricité ont jusqu'au 15 octobre 2015 pour faire certifier par RTE les moyens de production existants qu'ils rendront disponibles en 2017, date à laquelle le dispositif sera pleinement opérationnel. Pour leur permettre de jouer un rôle clé dans le dispositif, les opérateurs d'effacement ont jusqu'en octobre 2016 pour faire certifier leurs capacités d'effacement.

Du 1^{er} avril au 15 octobre 2015, les producteurs d'électricité doivent déclarer à RTE tous les moyens de production existants (quelle que soit leur technologie, nucléaire, éolien, photovoltaïque...) qu'ils s'engagent à rendre disponibles en 2017 pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement électrique de la France en période de pointe de consommation.

Afin de donner toute sa place à l'effacement de consommation (baisse temporaire de la consommation d'électricité de clients volontaires lors des périodes de tension pour le réseau), les opérateurs d'effacement disposent d'une période de certification plus longue. Ils pourront ainsi faire certifier leurs moyens jusqu'au 31 octobre 2016, soit plus d'un an après les moyens de production existants.

Ces déclarations donneront lieu à des certificats de capacité, émis par RTE après vérification.

Dès qu'ils auront obtenu leurs certificats de capacité, les producteurs et les opérateurs d'effacement pourront les vendre aux fournisseurs d'électricité, qui ont désormais l'obligation de couvrir la consommation de leurs clients pendant les pointes. Le prix des certificats de capacité ne sera pas fixé par l'Etat ou par RTE mais déterminé par l'offre et la demande de certificats de capacité.

La certification des capacités de production et d'effacement est une étape fondamentale du mécanisme de capacité. Ce dispositif, décidé par les pouvoirs publics et ayant fait l'objet d'un important travail de la part des services de l'Etat, de la Commission de régulation de l'énergie et de RTE, est destiné à assurer la sécurité d'approvisionnement à long terme de la France pendant les pointes de consommation d'électricité. En rémunérant la disponibilité des moyens de production et l'effacement, le mécanisme de capacité incite les acteurs du système électrique à maintenir et développer au meilleur coût les moyens d'effacement et de production nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement.

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est une entreprise de service. Notre mission fondamentale est d'assurer à tous nos clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. A cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. 105 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 48 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens, offrant ainsi des opportunités d'échanges d'électricité essentiels pour l'optimisation économique du système électrique. RTE emploie 8 500 salariés.

Contact presse RTE :

Carole Cissé, + 33 (0)1 41 02 10 88 / +33 (0)6 68 07 62 71 / carole.cisse@rte-france.com

Stephen Marie, +33 (0)1 41 02 16 76 / +33 (0)6 29 69 12 16 / stephen.marie@rte-france.com

Pour en savoir plus : www.rte-france.com